



## Rapport 2021 concernant l'application du règlement 2021-05 sur la gestion contractuelle

Considérant que l'article 938.1.2 du Code Municipal prévoit que la Municipalité doit déposer annuellement un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

La directrice générale dépose le rapport suivant pour l'année 2021 :

Le règlement 2021-05 sur la gestion contractuelle a été adopté lors de la séance régulière du 17 janvier 2021 :

- Le règlement prévoit la possibilité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au montant établi par règlement ministériel (105 700 \$ pour l'année 2021);
- Tous les contrats octroyés de gré à gré ont fait l'objet d'une demande de prix à au moins deux fournisseurs afin de préserver le droit à la concurrence et ainsi favoriser la rotation des fournisseurs.

Les contrats de plus de 25 000 \$ suivants ont été octroyés de gré à gré :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Refonte des règlements d'urbanismes – Consultants GTE (en cours) | 50 625,00 \$ |
| • Service d'inspection et d'émission de permis – Consultants GTE   | 26 701,30 \$ |

Aucun contrat n'a été octroyé sur appel d'offres par invitation.

Le contrat suivant a été octroyé par appel d'offres public :

- |   |               |
|---|---------------|
| • Rechargement et pose de membrane rang 2 – Excavation Lyndon Betts | 161 876,18 \$ |
| • Rechargement rang 10 Nord – Excavation Lyndon Betts               | 120 551,29 \$ |
| • Rechargement rang 13 – Excavation Lyndon Betts                    | 64 903,39 \$  |

Déposé lors de la séance régulière du 4 avril 2022.

Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière